

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

29



■ **L'AG du Bucodes en juin à Avignon**

■ **Dossier : la vie sociale quand on entend mal**

■ **Cinéma accessible : développons la VFST**

Nos lecteurs nous écrivent

Les représentants d'usagers

Très intéressée par l'article sur les représentants d'usagers, page 18 du dernier **6 millions de malentendants**, j'ai fait quelques recherches sur Internet, qui peuvent intéresser d'autres lecteurs.

J'ai trouvé les références d'un guide, qu'on peut commander gratuitement :

Guide CISS du Représentant des Usagers du système de santé, date de publication : 29/09/2017

Pour l'obtenir, écrire au Collectif Inter-associatif Sur la Santé (CISS)

10, Villa Bosquet - 75007 Paris

Site internet : www.leciss.org

Et sur le site régional Auvergne-Rhône-Alpes, cissara.org, j'ai trouvé la liste des postes vacants dans mon département.

■ Une lectrice de l'Isère

Chez le notaire

L'expérience d'une de vos adhérentes chez un notaire (n°28) m'a scandalisée et m'a rappelé un problème que j'ai eu personnellement avec un notaire, mais d'un autre ordre. J'ai acheté et revendu un appartement. L'acte correspondant est en principe lu par le notaire et signé aussitôt après par les acheteurs et les vendeurs. J'ai signalé qu'entendant mal, j'avais besoin de lire moi-même les documents pour les vérifier et qu'il fallait par conséquent que je puisse les voir avant la séance de signature, ce qui fut très difficile à admettre par le notaire rédacteur de l'acte.

Heureusement j'avais mon propre notaire - on y a droit, sans supplément de prix - qui m'a bien soutenue et c'est grâce à lui que j'ai pu lire l'acte à l'avance.

Je revendique donc : la possibilité de lire soi-même un acte avant de le signer chez le notaire

■ Marie-Anne Prinz

Note de la rédaction

Actuellement la plupart des études notariales sont équipées d'un grand écran sur lequel on peut lire le contrat à signer en même temps que se déroule la lecture et commentaires par le notaire ; d'autre part normalement tout contrat doit vous être soumis au préalable avant la signature car il y a souvent des informations ou modifications à apporter. Il faut effectivement l'exiger !

Un service ambulatoire presque parfait !

Je viens de subir une intervention sous anesthésie générale en service ambulatoire dans une clinique parisienne réputée pour l'excellence de ses soins.

Je me suis présentée à l'heure prévue à l'accueil administratif : l'hôtesse me demande de vérifier les éléments essentiels du « *passport du patient* ». Heureusement que l'une de mes filles m'accompagne car elle note plusieurs erreurs dues à un report de mon ancien dossier.

Le brancardier arrive, il me demande d'enlever mes appareils auditifs mais je les conserve avec l'accord de l'anesthésiste. Ambiance sereine et souriante dans la salle d'opération et dans la salle de réveil.

Puis, le chirurgien et l'anesthésiste viennent me voir en chambre et donnent l'autorisation de sortie : « *Tout s'est bien passé, vous n'aurez pas mal* ».

En fait, après le réveil, on a mal et il vaudrait mieux donner quelques conseils au patient et prévenir que l'on peut avoir mal à la gorge après une intubation !

Concernant le suivi après l'intervention, j'ai reçu un document rassurant « *Restons en contact... Demain, vers 10h30, nous allons prendre de vos nouvelles par sms. Nous souhaitons nous assurer que vous allez bien et sinon adapter nos réponses à votre état et vos attentes.* ».

Il est bien précisé que je suis malentendante sur le dossier à l'intention de tous les soignants.

Sauf que, j'attends toujours le sms... La tâche a été confiée à une stagiaire qui a trouvé plus pratique de me téléphoner et je n'ai bien sûr pas entendu la sonnerie du téléphone.

Puisque cette clinique s'inscrit dans une démarche de progrès, je vais le signaler et je vous invite, cher lecteur malentendant, à rester toujours vigilant sur l'amélioration de la prise en charge du patient.

■ Suzy Margueron



Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- 30 ans : le bel âge pour Surdi 84! 4
- Assemblée générale du Bucodes SurdiFrance 5
- La semaine du handicap à la Rochelle 6
- Films en VFST dans le Morbihan 7

Dossier

- Avoir une vie sociale 8**
 - Ma vie est plus belle avec les podcasts 9
 - Écrire son quotidien 10
 - C'est la vie! 11
 - 25 ans d'activité associative et politique sans accessibilité 13
 - Droit Pluriel : tous égaux face à la justice! 14

Appareillage

- Faire entendre les malentendants dans le bruit 16
- Réclamons tous la Boucle d'Induction Magnétique 18
- T-Jack : histoire d'un dispositif innovant 19

Santé-Médecine

- Entraîner son cerveau pour soulager ses acouphènes 20
- Être Psychologue clinicienne et sourde 21

Témoignage | Reportage

- Vivre avec un cholestéatome et d'autres troubles ORL 23

Pratique

- Pourquoi et comment assurer ses appareils auditifs et implants cochléaires? 24
- Les B.A. -Ba fiche 1 25
- Les B.A. -Ba fiche 2 26

SURDI Kicks 27

Europe | Internationale

- Un communiqué de presse international 28
- Bulletin d'abonnement 28

Culture

- Le grand livre des handicaps 29
- Lyon, ses nuits sonores et nous 30
- Clap de fin ? 31



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison des associations du XX^e (boîte n°82) 1-3, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris

Ce numéro a été tiré à 2 500 exemplaires

Directrice de la publication: Frédérique Martini • Rédactrice en chef: Aïsa Cleyet-Marel • Rédactrices en chef adjointes: Maripaule Peysson-Pelloux, Anne-Marie Choupin • Ont collaboré à ce numéro: Martine Bredif, Valérie Caillaud, Anne-Marie Choupin, Aïsa Cleyet-Marel, René Cottin, Richard Darbéra, Florian Delhommeau, Droit Pluriel, Dominique Dufournet, l'équipe d'Audispensable, Christian Giordano, Jeanne Guigo, Robin Guillard, Christian Guittet, Martine Langlois, Maripaule Peysson-Pelloux, Geneviève Sancho, Jacques Schlosser, Margot Skuras, Claude Vajda, Isabelle Vallée • Crédit dessins et photos: Aïsa Cleyet-Marel, ARDDS, Bucodes SurdiFrance, Dominique Dufournet, Gwendal Le Flem, Carol Letanneur, Oreille et Vie, Maripaule Peysson-Pelloux, RG, Geneviève Sanchez, Camille Ternisien, Helloquence (Unsplash) • Couverture: Maripaule Peysson-Pelloux • Mise en page et impression: Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Lutte pour une vie sociale

Quand vous lirez cet édito, vous attendrez peut-être votre train, votre RER ou votre co-voiturage. Vous arriverez certainement en retard à vos rendez-vous, à moins que vous ne travailliez à distance par Internet. C'est dans ces moments-là qu'on se rend compte du confort d'une vie organisée et sereine. Toutefois, notre vie sociale est intrinsèquement conflictuelle et rester en équilibre est une lutte permanente pour tous et surtout pour les personnes malentendantes et devenues sourdes.

Dans le dossier de ce numéro, vous lirez des témoignages mais vous trouverez également des conseils simples pour mieux vivre en société. L'art de vivre se définit par les objectifs qu'on se fixe mais également par les moyens qu'on se donne. Comme on peut apprendre l'art culinaire ou un art de combat, on peut apprendre à mieux vivre. Cela demande un apprentissage, une expérience, des échanges, une discipline et parfois une aide extérieure.

Une vie trépidante, les journées trop chargées? De nombreux bénévoles s'épuisent et certaines associations du Bucodes SurdiFrance se retrouvent en difficulté pour trouver des dirigeants.

Des projets d'envergure ont vu le jour grâce à la motivation et l'énergie de quelques-uns... Ainsi le Prix du meilleur film sous-titré dont vous avez pu suivre les développements dans ce magazine, projet porté par Christian Guittet, risque d'être abandonné, faute d'intérêt du public malentendant... Une leçon est à retenir ; pour changer le cours des choses, il faut également changer l'environnement.

En juin l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance se tiendra en Avignon. L'occasion de rencontrer des personnes nouvelles, de visiter une petite ville qui a tout d'une grande... Des voyages, des rencontres, rien de tel pour se changer des idées!

L'équipe de rédaction a voulu améliorer un peu ce numéro ; nous avons veillé à aérer davantage les textes afin qu'ils soient plus lisibles, surtout pour des personnes ayant des difficultés de vision. Puis il y a des fiches techniques pour nos nouveaux lecteurs qui cherchent des informations de base mais également pour les personnes qui viennent nous voir en permanence ou à un stand.

6 millions de malentendants cherche des partenaires dans toutes les associations afin d'enrichir encore davantage son contenu et afin d'avoir des remontées du terrain. Contactez-nous si vous êtes intéressé(e).

■ La rédaction

Dans le prochain numéro :

un dossier « Accès aux loisirs et à la culture »

Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

30 ans : le bel âge pour Surdi 84!

Une assemblée générale et extraordinaire du Bucodes SurdiFrance. Trente années de démarches, de rencontres, d'espérances dont certaines furent déçues, de victoires, d'échecs, d'enthousiasme et de frustrations... Mais quelle belle aventure de voir perdurer une association ; cela mérite bien une petite fête!

Créée en 1988 par Hélène Marini, sourde profonde non appareillée à cette époque, bon gré mal gré Surdi 84 vogue au fil du Rhône, bravant le mistral et les coups de chaleur!

En ce temps-là, pas de messageries électroniques ni de textos mais un vidéoprojecteur, surnommé Marius, accompagné des transparents qui devaient être lavés avant d'être réutilisés. Quelle galère pour communiquer! Depuis, deux autres capitaines ont veillé à garder le cap communication sans laisser quiconque à quai...

Ce fut un challenge sans cesse renouvelé de maintenir l'association dans le paysage vauclusien, fidéliser ses adhérents et en accueillir d'autres ; aussi nous sommes fiers de fêter cela en bonne compagnie!

Nous avons choisi l'YMCA de Villeneuve-lès-Avignon : un seul lieu pour se restaurer, dormir, papoter et même travailler... De là, vous pourrez contempler le Rhône, le Palais des Papes, la Tour Philippe le Bel, et au loin le Ventoux ; mais aussi les eaux bleues de la piscine alors n'oubliez pas votre maillot et la crème solaire!

4

5

Au programme

• Journée du 1^{er} juin 2018

Dès 10h, nous accueillerons les participants « *avé le sourire et l'assent qui va bien* » !

Dans une salle, tourneront en boucle deux diaporamas : le premier présentera la Bouvine (ensemble des traditions de la culture Camarguaise autour du cheval et du taureau).



Le deuxième, les voyages réalisés en solitaire par Christophe Dufour, routard émérite et infatigable malgré une surdité sévère.

N'hésitez pas à le questionner : il connaît mille et une astuces de voyages!

À 14h, nous recevrons le docteur J. Aime, spécialiste des acouphènes. Ce médecin a créé une nouvelle méthode, dite thérapie sonore fonctionnelle, basée sur la rééducation du cerveau.

À 15h15, l'association **Les chiens du silence** nous présentera l'éducation et le travail de ces chiens aux fins de faciliter le quotidien d'une personne sourde ou malentendante.

Viendra ensuite Madame Laurence de Chavigny, notre orthophoniste, qui vous surprendra sans doute avec son intervention...

À 17h30, Madame Smita Gogniat, venue de l'association Suisse **Forum Écoute**, présentera un exposé sur le thème « *Entendants/malentendants, comment s'entendre?* ».

Il sera temps alors de se retrouver autour de l'apéritif de bienvenue auquel seront présents des élus.

Le dîner sera servi à l'YMCA, vous pourrez alors prolonger la soirée sur la terrasse et admirer le Palais des Papes illuminé se détachant dans la nuit.

Assemblée générale du Bucodes SurdiFrance

Au loin, le Mont Ventoux !



• Journée du 2 juin 2018 : travail, travail !

Elle sera consacrée à l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance le matin et l'assemblée extraordinaire l'après-midi, puis dans la foulée le conseil d'administration.

Enfin la pause culturelle à 18h pour se détendre en bonne compagnie :

Nous vous proposons du théâtre avec la pièce *6 % working people*, jouée par des acteurs professionnels atteints de handicap mental léger ; c'est une évocation humoristique de l'intégration dans le monde du travail des personnes handicapées, y compris des sourds et malentendants. Le spectacle sera suivi d'un débat.

Et pour terminer cette journée nous ferons la fête avec le repas anniversaire !

• Journée du 3 juin 2018

À 9h30, visite guidée de la ville d'Avignon, du pont St Bénézet et du Palais des Papes ; pour ceux qui connaissent nous envisageons une visite des jardins de l'Abbaye du Fort St André. Une réservation est nécessaire pour ces visites.

De retour de ces visites, un dernier déjeuner à l'YMCA.

Aspects pratiques

Bien sûr l'accessibilité pour les déficients auditifs est prévue dans les salles de réunion et pour la visite guidée d'Avignon.

Toutes les interventions, présentations et spectacles sont gratuits et ouverts à tout public.

La visite guidée d'Avignon est offerte par l'association sur réservation.

L'apéritif de bienvenue ainsi que le supplément pour le dîner anniversaire sont offerts par l'association.



Les inscriptions se font uniquement par le formulaire d'inscription que vous trouverez sur le site du Bucodes SurdiFrance :

<http://surdifrance.org/>

ou sur le blog de Surdi 84 :

<https://surdi-84.webnode.fr/>



À bientôt à Avignon !

■ Maripaule Peysson-Pelloux

À Avignon ou en Avignon ?

En Avignon est un archaïsme et un régionalisme ! Il faut dire à Avignon ! <https://www.projet-voltaire.fr/culture-generale/en-avignon-a-avignon/>

La semaine du handicap à la Rochelle

La ville de La Rochelle cherche à améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap et à renforcer l'accessibilité des services et du territoire. La semaine du handicap est l'occasion de valoriser les projets portés par les personnes en situation de handicap et les associations et de sensibiliser les Rochelais à ce vivre ensemble.

Afin de répondre notamment à des enjeux de pollution et de santé publique, la ville valorise les déplacements en vélo.

La volonté de développer l'usage du vélo en ville s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique globale des déplacements dont l'un des objectifs est de réduire l'usage et la vitesse des véhicules et notamment des voitures ainsi que le stationnement en ville.

À l'occasion de la Semaine du Handicap du 12 au 19 mars, une série de portraits a été réalisée par le service accessibilité de la ville pour valoriser les déplacements à vélo pour tous, quel que soit le vélo (tricycle, tandem, vélo porteur, vélo pousseur...) et quel que soit le handicap. En effet, chaque handicap peut bénéficier d'une solution cycliste comme le tandem pour les malvoyants, des vélos porteurs ou tricycles selon le handicap moteur. Pour les malentendants, c'est l'absence de réactivité aux interactions sonores qui présente l'enjeu de sécurité et peut être solutionnée par une signalisation sur un gilet.

Cette semaine est l'occasion de montrer que le vélo est un mode de déplacement accessible à tous, sous condition de bien prendre en compte l'autre et ses difficultés.

■ Martine Langlois



6

7



Don au Bucodes SurdiFrance

(déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur personnes devenues sourdes et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 99 €).

Nom, prénom:

Adresse:

Ville:

Code postal: [][][][][][]

Mail:

Affectation:

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :

Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Films en VFST dans le Morbihan

Le 7 mars 2018, Oreille-et-Vie, l'association des malentendants et devenus sourds du Morbihan, a remis le trophée Accès-ciné 56 au Cinélab de Ploërmel, une ville de 9 500 habitants, cinéma exemplaire pour les malentendants puisqu'il propose chaque semaine deux à trois films français en version sous-titrée.

Bien qu'en légère progression ces dernières années, la programmation de films en version française sous-titrée en français (VFST) est insuffisante. Le cinéma reste un lieu de culture où l'accessibilité est restreinte pour beaucoup de malentendants ou sourds. L'offre est très disparate : ainsi dans le Morbihan en 2017, Ploërmel a proposé 120 films VFST répartis sur 52 semaines, Vannes 50 films sur 30 semaines, Lorient 12 films !

Pour la Journée de l'Audition, Oreille et Vie a choisi de mener une action pour sensibiliser les responsables de cinémas locaux à l'accessibilité pour les malentendants et de décerner le trophée Accès-Ciné 56, au cinéma du Morbihan projetant le plus de films en VFST. L'association y a invité Christian Guittet, initiateur du Prix du meilleur film sous-titré. Vingt-deux cinémas étaient invités, deux ont participé !



Christian Guittet, Nelly Sebti et les 2 responsables de salles

Après la projection du clip « *Silence on tourne pour les malentendants* », la présidente Nelly Sebti a engagé un débat entre les deux responsables de salles présents, Christian Guittet et le public. Puis elle a remis les prix : 1^{er} prix Ploërmel, 2^e prix Vannes. La soirée s'est achevée avec le film « *Le Retour du Héros* » en version VFST.

Rappelant l'importance des sous-titres pour les sourds et malentendants, Nelly a dit la difficulté à trouver des salles projetant des films VFST en dehors de celles primées impliquant un choix restreint.

Les deux responsables de salles présents ont fait part de leurs contraintes et des difficultés rencontrées.

« Les sous-titres gêneraient certains publics « puristes de l'image », non concernés par la baisse d'audition. »

La programmation de films VFST résulte de la volonté des responsables de cinéma, mais aussi du service de programmation dont ils dépendent et des distributeurs. Ils hésitent à prendre le risque de diminuer la fréquentation des salles, même si celle-ci n'est pas réellement chiffrée. Les sous-titres gêneraient certains publics « *puristes de l'image* », non concernés par la baisse d'audition. C'est pourquoi, même dans nos cinémas primés, les films VFST sont programmés sur des horaires de faible affluence, en journée, voire en matinée le dimanche.

La piste VFST n'est pas systématiquement intégrée au fichier du film (DCP) et dépend des distributeurs à qui le service programmation doit faire la demande, parfois sans retour. Ainsi les cinémas ne sont pas totalement maîtres de leur programmation de films VFST. À Vannes, aucun film VFST n'est proposé pendant les vacances scolaires sur décision du programmeur.

Certains responsables de salles investissent en récepteurs audio (avec colliers magnétiques ou casques). Divers systèmes, lunettes ou autres accessoires, sont à l'étude pour y intégrer des sous-titres.

Nous avons regretté la très faible participation des élus d'une part mais surtout du public malentendant et sourd. Peu d'entre eux se mobilisent pour demander davantage de VFST ! Ont-ils déjà rayé le cinéma de leurs loisirs ?

Des points positifs sont apparus : l'intérêt des responsables pour améliorer cette accessibilité, les échanges entre responsables sur leurs bonnes pratiques, la possibilité pour l'association de participer à une réunion avec les responsables des cinémas indépendants locaux pour les sensibiliser à notre besoin... Espérons que cette action, relayée au niveau régional dans la presse, sur les réseaux sociaux, permettra de faire mieux connaître et évoluer cette cause !

■ Isabelle Vallée

Avoir une vie sociale

Avoir une vie sociale quand on souffre d'un déficit auditif s'avère souvent difficile, douloureux voire impossible pour certains. Ce sont les difficultés de plus en plus nombreuses et de plus en plus fréquentes qui, en surgissant, signent l'accentuation de la perte auditive.

Peu à peu le malentendant se met en retrait, esquive ou fuit une situation embarrassante, pesante ou douloureuse ; souvent c'est après la prise en compte de son handicap qu'il prend conscience de son repli social.

Faut-il se résigner, renoncer, changer d'environnement, mettre en place des stratégies plus ou moins efficaces, trouver un(e) complice en accompagnement? Se remettre en question, reconsidérer son fonctionnement. Chacun cherche, tâtonne, explore...

Rencontrer l'autre, pouvoir échanger, participer à la vie de la cité sont des aspirations légitimes.

À chacun d'en construire le socle avec différents items de plus ou moins grande importance, sans rien rejeter d'emblée afin de retrouver non seulement sa place en société et son identité.

■ La rédaction



Les SAVS

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées, par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le public accueilli est pris en charge de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et doit :

- être reconnu handicapé, c'est-à-dire avoir une incapacité permanente au moins égale à 80 % ou être, compte tenu du handicap, dans l'impossibilité d'accéder à l'emploi ;
- avoir entre 20 et 60 ans au moment de la demande, ou plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant cet âge limite ;
- bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la CDAPH de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les espaces de vie sociale

La Caisse nationale des allocations familiales a impulsé le développement des espaces de vie sociale.

Il s'agit de structures associatives de proximité qui s'adressent à tous et ont pour objectifs :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

La participation concerne à la fois les bénévoles impliqués dans la vie de la structure, mais aussi les usagers de la structure et les habitants du territoire.

Vous avez un projet ou vous cherchez à vous investir ?

Renseignez-vous !

www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCOM/Partenaires_Bailleurs/lepoinsturespaceviesociale.pdf

Ma vie est plus belle avec les podcasts

Avant sa perte auditive, Richard écoutait ses chroniqueurs préférés à la radio. Avec l'apparition de sa surdité cette écoute est devenue progressivement de plus en plus difficile jusqu'au renoncement.

Puis, le fabricant d'ordinateurs américain Apple a popularisé les podcasts, c'est-à-dire des émissions enregistrées que son logiciel iTunes peut télécharger sur le site internet des chaînes de radio, à écouter sur son iPod, sur son ordinateur ou sur son téléphone mobile. Plus besoin de rester collé à son transistor, plus besoin de supporter les publicités des radios privées. On peut même rembobiner pour réécouter la phrase qu'on a mal entendue.

Les sites des radios nous proposent de s'abonner (gratuitement) à leurs podcasts soit via iTunes, le logiciel (gratuit) d'Apple qui fonctionne aussi sur ordinateur Windows, soit via RSS si on veut les écouter avec des téléphones sous Android, le système de Google.

Quand j'allume mon ordinateur Macintosh, il va automatiquement visiter les sites des radios pour enregistrer les nouvelles éditions des podcasts auxquels je me suis abonné. Mais je n'écoute pas ces émissions depuis mon ordinateur car cela me ramènerait au problème précédent du transistor. Je les écoute sur mon iPhone où ils se copient automatiquement quand je le branche à mon Mac pour des sauvegardes périodiques.



Richard écoute ses podcasts avec un collier magnétique

On peut même rembobiner pour réécouter la phrase qu'on a mal entendue.

Le vrai bonheur, c'est que mon iPhone communique sans fil avec ma prothèse et mon implant par Bluetooth grâce à un collier magnétique que j'ai autour du cou.

J'ai demandé à mon audioprothésiste que le programme 4 de ma prothèse soit à 100 % collier magnétique, et j'ai demandé la même chose pour mon implant.

Le résultat, c'est que quand j'écoute mes podcasts avec le programme 4, tous les autres bruits sont éliminés. Je peux donc passer l'aspirateur ou ranger la vaisselle tout en écoutant mes chroniques favorites. Quand le sujet abordé dans l'émission ne m'intéresse pas, je zappe à la suivante.

Quotidiennement, mon Mac enregistre plus d'une heure de podcasts, à quoi s'ajoutent des émissions hebdomadaires plus longues comme « *Concordance des temps* » (France Culture), ou « *Secret d'info* » (France inter), des émissions passionnantes auxquelles, en véritable prosélyte, j'ai réussi à intéresser mes enfants et quelques amis.

Comme la capacité de stockage de mon iPhone n'est pas infinie, je l'ai programmé de telle sorte que les podcasts soient effacés après écoute. Mais sur mon ordinateur, j'ai choisi l'option de ne les éliminer que manuellement. Cela me permet en particulier de conserver des émissions que j'aimerais réécouter à l'occasion ou dont je veux faire profiter mes proches.

L'addiction est telle, que j'écoute mes podcasts dans la rue en allant chercher du pain, soit deux revues de presse dans un aller-retour. J'écoute aussi des podcasts dans le métro quand il n'y a pas la place pour ouvrir un livre et aussi dans les embouteillages, mais je suspends l'audition dès que l'embouteillage se dissipe, ou quand je suis en vélo. Là on a besoin d'entendre ce qui se passe autour de soi, même si c'est moins intéressant.

■ Richard Darbéra

Écrire son quotidien

La rédaction de **6 millions de malentendants** a reçu ces derniers temps plusieurs livres écrits par des personnes malentendantes ou sourdes qui, à un moment précis de leur vie, ont voulu raconter leur quotidien. Voici quelques extraits qui évoquent la vie sociale de ces auteurs.

Pourquoi écrire ?

Patrick Papin* : Pourquoi ce repli sur soi alors que l'on a tellement de choses à dire ? Cette question m'est apparue devant ma feuille noircie d'encre. Combien de sourds écrivent ? Peut-être beaucoup, comme tout un chacun. Combien font connaître leurs écrits ? Je n'en ai pas la réponse. J'ai mis vingt ans pour émerger les plus anciennes de ces lignes ! Peut-on parler de mutisme des sourds ? Dans certains cas, sans doute. Mais il est plus respectueux de parler de repli sur soi.

Isabelle Kaisergruber* : Je vis une expérience à laquelle heureusement peu de gens sont confrontés et rares sont ceux qui peuvent témoigner en écrivant un livre.

Jean-Marc Elie* : Les interrogations suscitées par la rédaction de ce texte m'ont convaincu qu'au contraire tout cela est étroitement imbriqué et que le général et le particulier dialoguaient et s'entremêlaient souvent : il arrive que des situations très communes relèvent notre irréductible singularité et c'est parfois en explorant nos pensées ou nos impressions les plus personnelles que nous rencontrons ce qui nous dépasse.

J'ai mis vingt ans pour émerger les plus anciennes de ces lignes !

La relation avec les autres

Avec des amis :

P. P. : Peu d'humour partagé : Incompréhension. L'histoire drôle qui vient de se terminer... par une chute, inévitablement... brutale pour moi ! Et là, déclenchement de l'hilarité générale. Sauf pour moi. « *Qu'est-ce qu'elle a dit ?* » En prêtant l'oreille, j'avais cru comprendre le contexte, à peu près. Par précaution, je m'étais approché. Malgré tout, les mots ne me parvenaient que par bribes. Alors, je n'ai pas saisi suffisamment de paroles et le sens de l'histoire m'a échappé. Je ne ris pas... Alors maintenant j'ai le choix : me faire répéter cette histoire, dans un cadre plus favorable, à l'écart de cette animation joviale qui ne m'apporte qu'un bruit de fond. Ou bien la faire écrire en abusant de la gentillesse du conteur et la délecter ensuite avec un décalage, en riant après les autres. Je peux aussi sourire et donner l'impression de profiter de ce moment de liesse. Ou bien encore m'en passer.

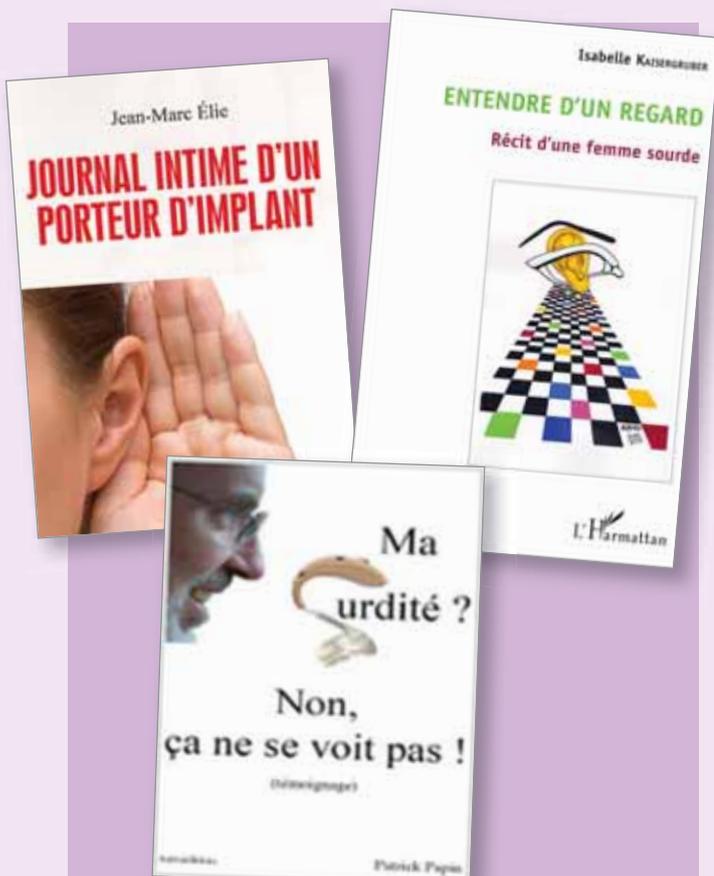
J-M. E. : Ce dont j'ai le plus souffert dans ma vie à cause de la surdité ce n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, du sentiment d'exclusion que peut entraîner une compréhension insuffisante de la parole, mais bien plus certainement d'un phénomène latent d'aliénation. C'est-à-dire que mon handicap, en réduisant ma participation et en étouffant ma spontanéité, tend à occulter celui que je suis réellement et me rend étranger à moi-même. Ce sentiment d'aliénation me paraît être une conséquence psychologique très sous-estimée de la déficience auditive en comparaison des approches purement sociales et communicationnelles de celle-ci.

En couple :

I. K. : La communication servant à comprendre ce que l'autre veut exprimer reste le pivot d'une relation de couple... Confrontés aux difficultés relationnelles que crée la surdité, par oubli plus ou moins volontaire du handicap, nous n'avons pas su cultiver, soigner, développer cette belle plante qu'est un amour partagé. C'est bien dommage.

10

11



Au travail :

P. P. : Difficile d'accepter de ne plus être physiquement apte à faire le métier qu'on a choisi et dans lequel on a tellement investi. Mais là encore, je ne me plains pas, car je sais qu'il existe des situations beaucoup plus éprouvantes pour d'autres. Les dernières semaines de l'année scolaire ont été un combat pour résister. J'ai repris les cours et je me suis maintenu, très difficilement, à mon poste. Renoncer, jamais !

Une association de malentendants :

P. P. : Un jour, désespéré d'être aussi seul face à mes difficultés, j'ai fini par rechercher un soutien psychologique auprès d'autres malentendants. Cette démarche était indispensable pour garder mon équilibre. Pourtant, elle a été difficile pour moi et je ne l'ai accomplie qu'à pas feutrés. Aujourd'hui, alors que mon adhésion à une association de malentendants date de cinq ou six ans, je ne suis toujours que sympathisant mais pas vraiment un membre actif !

Des réflexions

J-M. E. : Comment vivre sereinement quand un hasard malencontreux, un mouvement un peu rapide, peut me

priver soudain de la communication avec les autres ? Quel genre d'individu est-on quand son accès au monde sonore dépend d'un petit appareil placé en équilibre instable au-dessus de l'oreille ? ... J'essaie de faire le vide dans ma tête, mais les pensées se bousculent. Il y a trop de choses ce matin, trop d'émotions, trop d'impressions nouvelles...

I. K. : Je ne demande pas à mon interlocuteur d'être sourd avec moi, mais simplement d'être tel qu'il est, et avec moi telle que je suis... avec une certaine adaptation à la situation créée par le handicap.

■ Extraits rassemblés par Aïsa Cleyet-Marel

Les ouvrages cités

*Jean-Marc Elie ; *Journal intime d'un porteur d'implant*, éditions Persée, 2017

*Isabelle Kaisergruber ; *Entendre d'un regard, récit d'une femme sourde*, édition L'Harmattan 2017

*Patrick Papin ; *Ma surdité ? Non, ça ne se voit pas !* autoédition 2010 (papin.patrick@hotmail.fr)

C'est la vie !

« Il y a des jours avec et des jours sans, c'est la vie ! ». Cette phrase mythique est le talon d'Achille de Claude qui lui permet d'avoir une vie sociale, tout en gardant le sourire.

« Alors le sourdingue tu viens ? On t'attend ! » J'avais onze ans, première année du collège. Tous ceux qui jouaient à la pelote à main nue, avec une balle de tennis contre le mur du préau en guise de fronton, se disputaient ma présence dans leur équipe. Sourdingue assurément, et bien intégré au milieu de mes camarades du collège.

Chacun d'entre nous, même très malentendant peut et doit mener une vie sociale. Il faut oser, aller vers les autres, partager leurs rêves. Je sais par expérience qu'il nous est très difficile de comprendre ce qui se dit au milieu d'un flot de paroles, se replier sur soi est une mauvaise excuse. Plus on s'isole, plus l'acuité auditive baisse.

Inutile de tenter de cacher son handicap auditif. De prime abord, il est invisible, mais rapidement au cours d'une conversation votre interlocuteur réalisera que vous avez un problème de compréhension... Si vous lui expliquez vos difficultés, la relation se poursuivra, chacun faisant un petit effort.

Dialoguer dans un groupe d'entendants, c'est plus difficile.

C'est à cet instant qu'il convient d'oublier son handicap, paraître heureux au milieu de tous ces échanges... C'est facile.

Pris individuellement chaque membre du groupe accepte la personne malentendante. La difficulté commence au moment où la parole se libère, où tout le monde parle en même temps. C'est à cet instant qu'il convient d'oublier son handicap, paraître heureux au milieu de tous ces échanges... C'est facile.

Comme tout le monde, il m'arrive d'être invité à un repas où je sais à l'avance qu'il y aura du monde, et probablement des personnes qui me sont inconnues. Je redoute un peu ces obligations, je sais que les conversations croisées formeront un brouhaha tel que j'aurai un mal fou à y participer aux conversations, mieux, il m'arrivera de ne même pas savoir de quoi on parle !

- Je ne veux pas m'isoler, je veux avoir une vie sociale, je suis invité, j'irai! Voici ma stratégie pour que tout se passe bien. Dès que possible, je tente de trouver une place dos à la fenêtre ou à la source lumineuse pour me faciliter la labiolecture. Si par un hasard heureux les tables sont rectangulaires, qu'il est possible de s'installer en bout de table, je n'hésite pas, je verrai tous les convives, la labiolecture sera plus facile.

Par précaution, je répète le mot ou la phrase comprise, je la complète par un commentaire passe partout.

La glace est rompue, les conversations s'engagent. J'observe avec soin les mimiques qui accompagnent les paroles ; je me prépare au moment où je devrai donner un avis. Bien que je sois très malentendant, j'arrive quand même à saisir des mots et des phrases qui me permettront au moment opportun de m'exprimer. Par précaution, je répète le mot ou la phrase comprise, je la complète par un commentaire passe partout.

Exemple, je viens de comprendre : « ...vous avez vu les bleus ont... contre... ils... ». Je dis : « Il y a des jours avec et des jours sans, c'est la vie! ».

Claude ne renonce pas aux moments conviviaux



Ce style de phrase est adapté à tous les cas de figure. Je suis dans l'ambiance du groupe, tout le monde oublie ma surdité. Avec cette recette, je passe toujours de bons moments.

Pour conclure, voici une anecdote que j'ai vécue. Je participais à un dîner au retour de mon long voyage aux États-Unis avec une amie, professeure d'anglais. Une vingtaine de convives présents, une salle à manger faiblement éclairée par quelques lampes de salon, tout pour me compliquer la vie!

À un certain moment, la professeure qui n'ignorait pas mon handicap auditif, remarque mon regard absent. S'adressant aux convives qui eux aussi savaient que j'étais malentendant, déclare : je vais traduire, mon ami Claude ne parle pas français!

À cet instant, des éclats de rire, tous savaient que je parle le français, mon handicap auditif avait été complètement oublié.

■ Claude Vajda

Dernière minute : Couvrez voir Lutine

C'est un film à part, réalisé grâce au financement participatif. Surtout il est exploité uniquement en VFST avec audiodescription... La réalisatrice, Isabelle Broué, a l'ambition louable de faire progresser l'accessibilité et les spectateurs qui ont vu le film l'ont aimé.

LUTINE est en salles depuis un mois. L'idée est de faire des débats à chaque projection et on le voit : les spectateurs reviennent, la fois suivante, avec des ami(e)s.

Alors, pas d'hésitation : allez le voir s'il passe près de chez vous ou demandez à vos cinémas préférés de le programmer !

25 ans d'activité associative et politique sans accessibilité

La vie sociale d'une malentendante qui avait la fibre associative.

J'ai toujours eu le goût de l'engagement, c'est dans mes gènes, c'est un héritage familial !

Après ma surdité brutale, mère de deux enfants petits, j'ai abandonné tout travail professionnel, car j'étais enseignante. Notre vie familiale s'est donc organisée autour de ma surdité.

Mais j'ai continué le bénévolat associatif, il m'a aidé à trouver un équilibre de vie.

J'ai donc fait des petits boulots comme animatrice en MJC, en centre de vacances, et milité dans une association familiale, aux parents d'élèves, au CCAS de ma commune, avant d'être conseillère municipale...

Tout cela en n'ayant jamais rencontré un malentendant, ni une association de malentendants.

Devenus sourde à vingt-six ans en 1976, je n'ai rencontré l'ARDDS au stage de lecture labiale d'Aix en Provence qu'en 2000. Dans la foulée j'ai participé à la création de la section Isère.

Juste avant, j'ai été conseillère municipale de 1995 à 2001. Conseillère, sans accessibilité, car si j'utilisais la boucle magnétique pour le téléphone, je ne savais pas qu'elle avait aussi un usage collectif.

Alors vingt-cinq ans de vie sociale et associative sans accessibilité, c'est un bail, n'est-ce pas ?

J'étais sourde (on ne disait pas malentendant ni même devenu sourd), je le savais, je ne le cachais pas. Mais je le disais une seule fois et si l'autre ne comprenait pas et bien tant pis... Je vivais avec, sans détresse, je pense ! Pas toujours marrant, mais souvent drôle. Mes enfants se chargeaient d'entretenir mon humour à coup de « *maman Tournesol* ».

Je suis sûre que mes collègues de réunion, ont vite compris ma surdité, à cause du larsen (que je devinais plus que j'entendais) induit par le son trop fort de mon appareil ! Ben oui, je le mettais toujours au maximum !

Une anecdote : mon association de parents d'élèves a été un jour reçue par l'inspectrice d'Académie. On était bien émus et stressés, mais décidés à se faire entendre...

On se présente, je monte le son... Quand soudain elle s'écrie d'un air furieux : « *qui enregistre ?* ».

Tous les regards se tournent vers moi... Alors, j'enlève

Anne-Marie, au Conseil Municipal de sa commune



mon appareil auditif et je le montre : « *c'est lui qui siffle, je le mets trop fort pour mieux comprendre...* ». Et bien, à l'époque, je ne connaissais pas « **Les 10 commandements du Bucodes** », mais à mon souvenir, cette inspectrice les a appliqués d'une manière tout à fait correcte !

Que dire de ma vie d'élue municipale ?

J'étais responsable de la commission scolaire (utilisation des compétences d'une ancienne parent d'élève). La sonorisation des réunions : un micro pour moi, un micro baladeur pour les autres !

Exigence que chacun parle dans le micro, donc chacun à son tour, la chasse aux apartés, une vigilance de chaque instant : c'était extrêmement fatigant, mais il faut reconnaître que c'est plus confortable, quand on dirige la réunion !

Les conseils municipaux étaient moins compréhensibles ! Heureusement, quand j'avais été recrutée, j'avais demandé que soit aussi sur la liste, une amie qui partageait mes fonctions et prenait des notes. C'est la seule accessibilité dont j'ai bénéficié en cinq ans. J'ai découvert l'usage de la BIM en réunion, un an avant la fin du mandat. Plusieurs salles de ma petite ville ont été équipées rapidement !

Ensuite, engagement à l'ARDDS, puis au Bucodes SurdiFrance, puis à **6 millions de malentendants** ! Vous connaissez la suite...

■ Anne-Marie Choupin

Droit Pluriel :

tous égaux face à la justice !

Avez-vous déjà assisté à un procès ? Les personnes malentendantes convoquées en justice en gardent souvent un souvenir amer : difficile d'entendre le juge, surtout si l'audience implique plusieurs protagonistes. L'association Droit Pluriel s'engage pour rendre la justice accessible à tous.

Les professionnels de la justice ne savent pas toujours s'adapter : ils ne connaissent ni les conséquences de la surdité, ni la façon dont ils doivent se comporter. Par ailleurs, les préjugés sur le handicap persistent encore : il peut leur être difficile d'envisager qu'un parent malentendant soit capable de surveiller son enfant, qu'en entreprise la surdité puisse se compenser... Notre association Droit Pluriel reçoit des témoignages qui alertent sur l'urgence d'une justice sensibilisée à la surdité.

Depuis 2015, Droit Pluriel, accompagnée par le Défenseur des Droits, mène la mission « *Professionnels du droit et handicap* ». Elle a démarré par un état des lieux national qui conduit à des préconisations : le rapport de cette mission a été présenté au Sénat le 28 septembre 2017 et est consultable sur notre site www.droitpluriel.fr. La première solution dégagée par cette démarche sera la formation des professionnels de la justice, partenaires de la mission (magistrats, greffiers, avocats, notaires...). Tous suivront trois heures d'un module handicap : mise en situation et exercices devront leur permettre d'adopter les bons réflexes. Nous en sommes aujourd'hui à la phase de construction des outils pédagogiques.

“ Ils préfèrent faire répéter ou risquer de répondre à côté plutôt que de dire leur handicap... ”

Un partenariat avec le Ministère de la Justice (SADJAV) nous permet déjà de former les professionnels de l'accès au droit au handicap. Ces personnels, présents en Maisons de Justice, Points d'Accès au Droit... découvrent ainsi que l'usager qui fait répéter, qui répond à côté, n'est pas forcément « *un peu simple* » ou distrait mais tout simplement malentendant. Nous abordons avec eux la lecture labiale, le Langage Parlé Complété, ainsi que tous les outils technologiques qui viennent compenser la surdité.

Il reste beaucoup à faire, notamment en termes d'aménagement matériel (boucles magnétiques, systèmes de communication amplifiée par casque...), mais le

premier pas est de faire réaliser à ces professionnels que les malentendants existent, nombreux, et que ce handicap invisible est un handicap partagé nécessitant une participation active de leur part à la compensation. Les professionnels de la justice sont en demande d'informations sur le handicap. Droit Pluriel travaille avec chaque corps de métiers pour identifier les difficultés et construire ensemble les réponses. Par exemple, Dominique Dufournet (Vice-Président du BUCODES) a attiré notre attention sur la difficulté de certains malentendants confrontés à des notaires qui exigent la présence de témoins (NDLR : article daté du mois de janvier 2018 dans le numéro 28 de **6 millions de malentendants**).

Nous avons dès lors saisi le Conseil Supérieur du Notariat de cette situation.

PASSONS À L'AUDITION DU TÉMOIN.

MR LE JUGE, PUISQUE VOUS PARLEZ DE L'AUDITION DU TÉMOIN... ELLE EST TRÈS MAUVAISE...

IL DEMANDE QUE LES DÉBATS SOIENT ACCESSIBLES POUR LUI.



Un rendez-vous est fixé avec eux pour nous permettre de dégager des solutions qui seront relayées auprès de la profession. Pour que la justice se modernise et s'adapte, nous avons donc besoin de vos retours de terrain.

L'enquête nationale de la mission « *Professionnels du droit et handicap* » nous a montré aussi que les malentendants, de leur côté, ont encore trop tendance à cacher leur surdité : ils préfèrent faire répéter ou risquer de répondre à côté plutôt que de dire leur handicap. Cette dissimulation empêche l'interlocuteur professionnel du droit de comprendre les comportements ou réponses inadaptes du justiciable. Droit Pluriel veut donc encourager les malentendants à affirmer leur surdité et ainsi donner les clefs à l'autre pour une conversation confortable. Notre rôle est donc aussi d'intervenir auprès des publics concernés pour les accompagner dans leurs relations avec la justice. L'association Droit Pluriel est convaincue que le dialogue, l'échange et la rencontre permettent de faire avancer les mentalités. Il faut informer, former et que chacun comprenne que tout le monde est concerné car une justice équitable, ce n'est pas l'affaire d'une minorité handicapée mais bien notre affaire à tous.

Pour plus d'information et pour adhérer :
www.droitpluriel.fr, contact@droitpluriel.fr

Publicité

deaco.fr
Pour une vie autonome

Partenaire de **geemarc** présente les solutions qui rendent plus agréable le quotidien des malentendants.



Découvrez l'ensemble des produits GEEMARC sur le site www.deaco.fr/geemarc et bénéficiez d'une réduction de 5% sur la gamme Geemarc avec le code GEEMARCBUCODES. (remise réservée aux adhérents, valable jusqu'au 01/06/2018).

Malaise dans le recours aux droits sociaux chez les personnes en situation de handicap

Extraits d'un article paru le 23 mai 2017 sur le site internet de Droit Pluriel

Arnaud Béal (Docteur en psychologie sociale, membre associé au GREPS, Université Lyon 2) :

« Une des choses qui émergent de manière saillante dans ces discours recueillis est l'idée que demander des droits ciblés pour les personnes en « *situation de handicap* » nécessite de partager socialement des formes de faiblesses. (...) »

« Cela doit être montré à et attesté par des acteurs du circuit par lequel les personnes cheminent dans leurs parcours de droit (médecins, experts, juges...). Cela nécessite donc de reconnaître son handicap et de le partager socialement ; et simultanément de se reconnaître dans le droit ciblé visant à pallier une ou des incapacités. Ne pas reconnaître personnellement des formes de handicap, ne pas les nommer, ne permet pas de passer à l'étape suivante de la demande de droit ou d'aide. Là se jouent des enjeux identitaires forts. (...) »

En lien avec cette difficulté à reconnaître des formes de handicaps personnels, la demande de droit, d'aide, de protection, peut être rendue difficile à cause du sentiment d'avoir à se plaindre pour faire cette demande. (...) »

Autrement dit, recourir aux droits pour les populations en situation de handicap nécessite de se montrer aux autres en tant que victime, n'ayant plus le pouvoir de contrôler tout à fait sa vie et son action sur le monde. D'ailleurs, cela s'observe particulièrement quand le handicap n'est pas visible aux autres et qu'il faut le montrer à travers toute une série de preuves. L'action d'avoir à montrer des formes d'incapacité met en évidence la difficulté supplémentaire que contient la revendication du handicap quand celui-ci est invisible, contrairement à ceux/celles pour qui le handicap est visible et qui ne nécessite pas ou moins de le montrer pour demander un droit ou une aide. (...) »

Ainsi, on peut observer des tensions au niveau identitaire dans les pratiques de droits des personnes en situation de handicap. Si cette tension peut se traduire en non-recours aux droits ciblés pour cette catégorie de personnes, le recours aux droits ne signifie pas pour autant qu'elles se réduisent à leur handicap. On observe davantage des identités bigarrées et négociées entre force et faiblesse. Si elles « *acceptent* » ou « *font avec* » certaines formes de faiblesses (qui nécessitent aide, assistance, protection...), elles revendiquent simultanément des capacités. »

Faire entendre les malentendants dans le bruit

La presbycusie se manifeste notamment par une difficulté à comprendre plusieurs personnes qui parlent à la fois. On conseille alors de se faire appareiller. Mais pour une surdité légère-moyenne, la compréhension dans le bruit avec un appareil auditif est parfois pire que sans appareil. Pour les personnes atteintes d'une surdité plus importante l'appareil auditif va en général apporter un plus mais il n'en reste pas moins que la compréhension au restaurant reste le plus souvent très difficile.

Comment les bien-entendants sélectionnent les voix

Une personne « bien-entendante » n'a pas vraiment de difficulté pour converser à la cantine ou au restaurant. On considère qu'il se passe deux choses. D'abord les personnes bien-entendantes ont tendance à décaler leurs voix dans les sons aigus de façon à être mieux comprises dans un milieu bruyant. Ensuite au niveau des oreilles la contraction sélective des cellules ciliées externes va permettre à l'oreille de s'accorder sur la voix que l'on souhaite entendre. Ce double phénomène de modification de la voix et de mise en résonance de certaines fréquences constitue un élément clé pour entendre au restaurant (d'autres phénomènes jouent certainement comme le fait d'entendre des deux oreilles).

Nous savons tous que pour les films ou bien les émissions de télévision, le micro est rapproché le plus possible de la personne qui parle soit avec des perches soit avec des micros ad hoc (cravate ou de table). Par ailleurs, les techniciens de vidéoconférences disent toujours qu'il est facile d'avoir une image de qualité mais que si le son est mal capté au départ, il est impossible de restituer un son compréhensible à l'arrivée.

Les micros directionnels

Dans les années 1980, les audioprothèses analogiques étaient souvent équipées d'un micro à double entrée créant un effet directionnel : le son de l'entrée arrière (bruit de fond) venant s'opposer au son arrivant sur l'entrée avant : cela permettait de faire émerger les sons venant de l'avant. Cet effet directionnel est dépendant des fréquences et permet en même temps de filtrer les sons graves (il fallait donc une bonne conservation des aigus pour pleinement bénéficier de ce système).

Avec l'arrivée du numérique à la fin des années 90, on est passé d'un micro à double entrée à deux micros : la soustraction entre l'avant et l'arrière se réalisant alors numériquement. En théorie, ce système est plus performant. Dans la pratique ce n'est pas si simple : certaines personnes malentendantes ne constatent que peu d'amélioration, voire pas du tout.

Les personnes bien-entendantes ont tendance à décaler leurs voix dans les sons aigus de façon à être mieux comprises dans un milieu bruyant...

Les microphones déportés

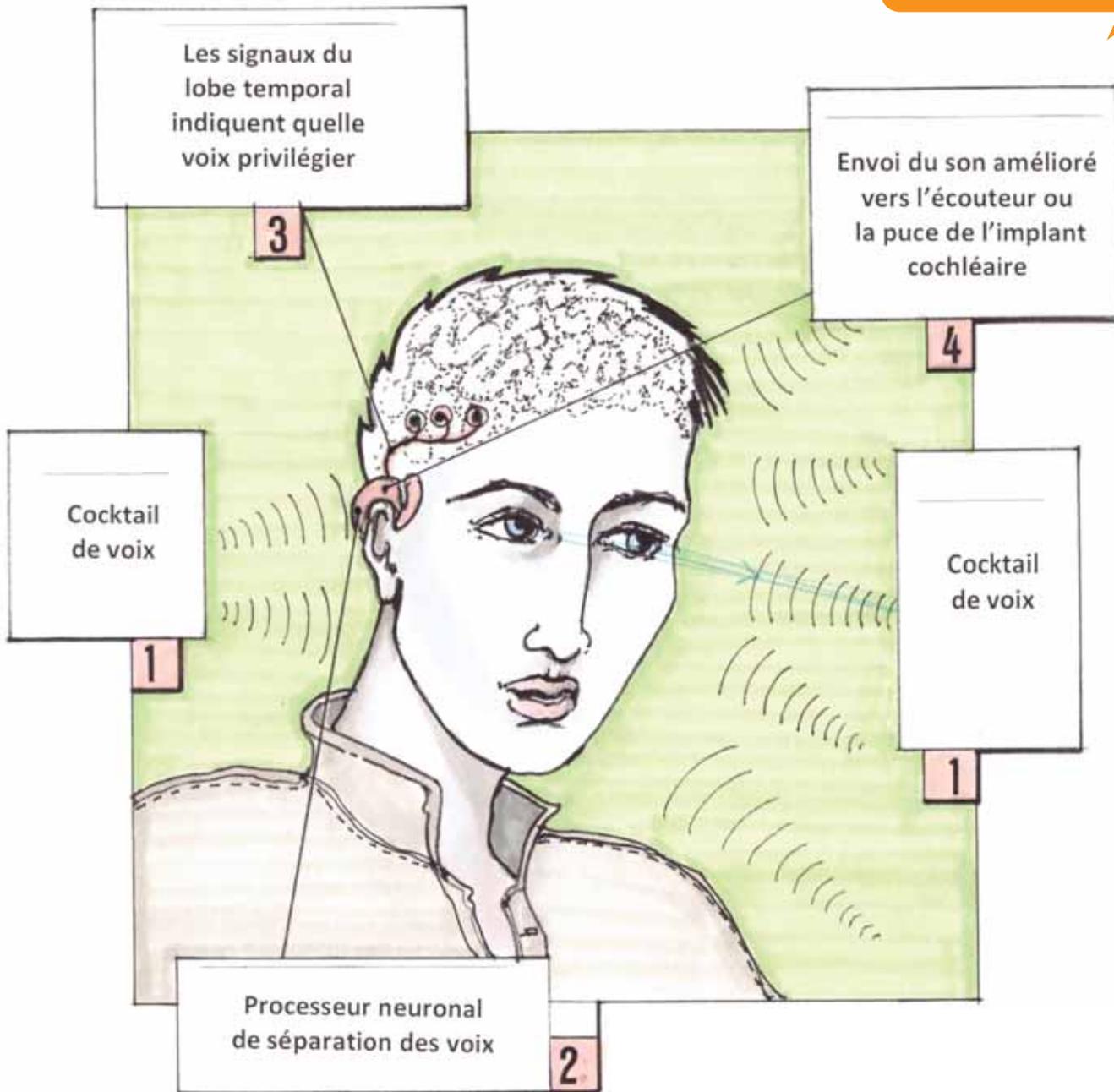
Il s'agit le plus souvent de micros sans fil. La marque Phonak s'en est fait une spécialité depuis plus de 20 ans d'abord avec le Handymic qui fonctionnait de façon analogique (Micro HF) et maintenant avec la gamme « Roger ».

Les autres marques d'appareils auditifs proposent eux aussi souvent leur propre système avec plus ou moins de succès... Les nouveaux micros sans fil fonctionnent souvent en « Bluetooth » qui est une transmission numérique du son. C'est une transmission assez dévoreuse d'énergie.

La révolution sonore à 360°

L'autre alternative aux effets directionnels ou aux micros déportés est de travailler les logiciels pour faire entendre/comprendre dans le brouhaha. On a ainsi vu sortir début 2017 l'Oticon Opn™. L'idée est qu'avec l'amélioration des processeurs électroniques, il est possible de faire plus de calculs sans trop de retard sur le son¹.

Certains utilisateurs disent que c'est un plus, d'autres disent que cela ne leur apporte rien du tout. Comme il n'y a pas d'information indépendante là-dessus, il n'y a qu'une possibilité : essayer ! Il y a probablement une amélioration dans certains milieux bruyants et moins dans d'autres...



Faire émerger la voix que l'on souhaite entendre

Naturellement l'oreille humaine est capable d'amplifier de façon sélective ce que l'on souhaite entendre. Faut-il alors copier cette capacité dans des logiciels robots? Dans une fiction en octobre 2012 (**6 millions de malentendants** n° 7), nous avons imaginé des programmes révolutionnaires capables de sélectionner la voix de son interlocuteur.

Cela pouvait apparaître comme un rêve et pourtant des recherches essaient encore d'aller plus loin. En effet, suite à des travaux sur l'épilepsie en 2012, des chercheurs de l'université Columbia (États-Unis) ont publié un article le 4 août 2017^{2, 3}. Leur système permet de séparer les voix dans un environnement de multi-locuteurs puis à l'aide d'électrodes placées sur le cuir chevelu (comme pour un électroencéphalogramme) de déterminer sur quelle voix la personne se focalise pour finalement amplifier sélectivement cette voix. La séparation des voix exige un processeur

« neuronal » ce qui peut paraître inaccessible. En fait, Intel vient de développer un processeur « *neuromorphique* », tandis qu'Huawei et Apple équipent leurs derniers smartphones de puces « *neuronales* »⁴.

Les paris sont ouverts : verra-t-on un jour la possibilité pour le malentendant de sélectionner dans le brouhaha la voix qu'il souhaite entendre? Ce vieux rêve pourrait ainsi devenir réalité!

■ Jacques Schlosser (Surdi13)

1. www.oticon.fr/solutions/opn

2. *Journal of Neural Engineering*, Volume 14, Number 5, Neural decoding of attentional selection in multi-speaker environments without access to clean sources

3. www.edp-audio.fr : newsletter-12-octobre-2017

4. www.lesechos.fr/16/10/2017/lesechos.fr/030726384117_des-processeurs-de-plus-en-plus-intelligents-dans-les-smartphones.htm

Réclamons tous la Boucle d'Induction Magnétique

Les porteurs d'audioprothèses ou d'implants ayant la chance de pouvoir activer un programme T ou M/T, et qui en connaissent les avantages, savent tout ce qu'ils doivent à cette technique.

C'est la vie quotidienne, la vie sociale, la vie culturelle qui redeviennent possibles à chaque fois que l'on est dans un lieu offrant une réelle accessibilité aux malentendants.

À la banque, à la gare SNCF, à la Poste, les démarches sont facilitées si le guichet est équipé. Et quel bonheur de comprendre au cinéma au concert, au théâtre, quand une BIM marche dans la salle ou qu'un récepteur audio avec collier magnétique est prêté. Participer à une réunion devient possible si l'accessibilité est prévue.

Or combien de porteurs de prothèses auditives ou d'implants ne connaissent pas cette possibilité? En fait c'est une petite minorité qui est informée, dont bien sûr les adhérents de nos associations. Mais nous n'atteignons qu'une minorité des personnes concernées.

Combien de personnes ai-je rencontrées, notamment aux permanences, appareillées depuis 15, 20 ans ou plus et totalement ignorantes de la boucle magnétique.

Pourquoi cette véritable chape de plomb sur l'induction magnétique de la part des audioprothésistes? Car ce sont eux qui délivrent les appareils? En amont on trouve les fabricants qui ont sacrifié la bobine à induction à l'autel de la miniaturisation et estiment que la nouvelle technologie permises par la transmission radio, telles le Bluetooth, suffisent amplement.

Car c'est un préjudice de se voir limiter les possibilités d'écoute...

Or est-ce que le Bluetooth permet de capter les sons d'un film au cinéma? Est-ce une solution pour suivre une réunion, une conférence? Permet-il d'utiliser les équipements qu'on trouve de plus en plus à des guichets? Ont-ils réalisé qu'en faisant l'impasse des possibilités du programme T, ils portent préjudice à leurs patients? Car c'est un préjudice de se voir limiter les possibilités d'écoute quand une bonne information et des appareils bien adaptés permettent de reculer les limites.

Il semble qu'une prise de conscience se fasse dans la profession et le nouveau devis normalisé introduit des obligations concernant l'information et l'essai des boucles magnétiques.

Mais je crains qu'il faille bien des années, et l'attention des usagers avertis pour que cela rentre dans les faits. Déjà il y a obligation d'avoir un équipement en boucle magnétique dans les cabinets des audioprothésistes. Combien en sont effectivement équipés?

Et qu'on ne prenne pas pour prétexte du Bluetooth ou autre nouvelles possibilités! Ils représentent bien sûr des progrès. Mais ils restent des outils à usage individuel. Ils n'apportent pas pour l'instant de solution au niveau de l'accessibilité aux Établissements Recevant du Public.

■ Jeanne Guigo

Note de la rédaction

Une bataille engagée depuis longtemps qui nécessite la mobilisation de tous :



- > usagers malentendants qui doivent réclamer et utiliser la BIM,
- > associations qui doivent informer et promouvoir,
- > mobilisation pour défendre et imposer cette accessibilité.

18

19



© Gwendal Le Flem

T-Jack : histoire d'un dispositif innovant

T-Jack, vous connaissez? Un dispositif utilisant la technologie de la boucle à induction magnétique (BIM) afin de transmettre le son d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur directement dans l'aide auditive (ou l'implant cochléaire) de l'utilisateur lorsque celui-ci est sur la position T.

Depuis deux ans, Florian Delhommeau travaille avec AGEIS, un laboratoire de recherche ayant déjà conçu et déployé de nombreuses solutions dédiées à l'amélioration du quotidien de personnes en situation de handicap. En collaboration avec le Service Accueil Handicap de la Communauté Université Grenoble Alpes, T-Jack se développe dans un écosystème permettant de répondre aux attentes des utilisateurs.

Afin de comprendre l'histoire de la conception d'un produit innovant, revenons sur ces deux années mouvementées.

Après un début en fanfare grâce aux nombreux prix d'innovation reçus, il a été nécessaire de solliciter des aides financières afin d'être en mesure de prototyper T-Jack. C'est auprès d'incubateurs que nous avons pu bénéficier de l'aide financière et du soutien logistique. Ils permettent aux porteurs de projet d'être entourés de mentors, bien souvent créateurs d'entreprise.

C'est alors que débute une aventure visant la production et la mise sur le marché du dispositif. D'abord, s'assurer que T-Jack est innovant et qu'aucun brevet ne puisse être bloquant.

Les 4 étudiants de Polytech Grenoble, à l'initiative du projet T-Jack



Malgré 6 millions de malentendants en France, le nombre de clients reste relativement faible...

Des centaines de brevets autour de la BIM sont aujourd'hui déposés, une première étape difficile donc. Avec Avitsam, une société grenobloise dirigée par M. Goyon, Florian et son équipe ont su trouver une parade et pousser encore plus loin l'utilisation de la BIM.

Ensuite, les investisseurs souhaitent s'assurer que le marché suffit à la pérennité de l'entreprise. Les avis diffèrent selon les points de vue mais malgré 6 millions de malentendants en France, le nombre de clients reste relativement faible afin d'assurer aux incubateurs un retour sur investissement...

Tout aussi important, la création d'une maquette assurant la faisabilité du produit. Pour cela, un prestataire a réalisé un travail nous permettant d'assurer aujourd'hui que la BIM, aussi ancienne soit-elle, peut répondre encore et toujours aux problématiques actuelles.

Malgré la mise à mal du projet, l'équipe a pu compter sur le soutien du Bucodes SurdiFrance pour mettre en évidence la nécessité de développer T-Jack.

Depuis peu, nous avons quitté l'incubateur et remporté un appel d'offres permettant à l'équipe d'embaucher un ingénieur expérimenté. Merci pour votre soutien.

■ L'équipe d'Audispensable

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcabizaguet.fr

Entraîner son cerveau pour soulager ses acouphènes

Nous sommes une jeune équipe de neuroscientifiques et d'ingénieurs qui s'attaque au problème des acouphènes. Notre piste : entraîner le cerveau à mieux vivre avec. Nous recherchons actuellement des volontaires pour participer à notre étude clinique à partir de mai.

Peut-être savez-vous qu'il existe 20 mots différents pour dire « neige » en langue inuit, suivant que la neige soit légère, humide, gelée, collante... Quel dommage que nous n'ayons pas créé autant de mots pour décrire et distinguer tous les différents types d'acouphènes !

Un acouphène est un symptôme qui peut découler de nombreuses pathologies, infections, traumatismes ou agressions diverses. Un grand pas a été franchi quand il a été admis qu'il n'existerait probablement pas une unique panacée qui soignerait tous les types d'acouphènes.

Pour autant, les prises en charge comme les thérapies cognitives, la sophrologie et les thérapies sonores peuvent apporter du soulagement à potentiellement toutes les personnes souffrant d'acouphènes en leur permettant de s'habituer à leur présence. Aujourd'hui, les progrès scientifiques apportent de nouveaux espoirs pour des traitements spécifiques aux différentes sous-catégories d'acouphènes.

Avec le support de la Fondation Pour l'Audition, nous avons créé une jeune structure, Zeta Technologies, avec la conviction que nous pourrions aussi aider les personnes souffrant d'acouphènes.

Notre ambition thérapeutique est de rééduquer les cortex auditifs (les parties du cerveau qui traitent les informations venant des oreilles) pour soulager les acouphènes et peut-être en soigner certains !

Pour comprendre notre approche, il faut rentrer dans des détails anatomiques : le système auditif peut être vu comme une chaîne de maillons, qui commence à nos oreilles et qui finit à notre conscience. Ces maillons sont chacun essentiels et les problèmes de l'audition, comme les acouphènes, peuvent intervenir à tous les niveaux.

Au niveau de l'oreille moyenne comme l'a décrit la chercheuse Agnès Job, au niveau de la cochlée et de sa connexion avec le nerf auditif comme l'ont décrit les chercheurs Arnaud Norena et Jean-Luc Puel.

D'autres travaux se sont intéressés aux derniers maillons de la chaîne, et notamment au niveau des cortex auditifs, là où nous nous plaçons.

8 MARS 2018 Journée Nationale de l'Audition
21^e Campagne Nationale d'information et de prévention dans le domaine de l'audition, organisée par l'Association JNA

Acouphènes & hyperacousie : fléaux du 21^e siècle

N°Azur 0 810 200 210

www.journee-audition.org

Cette année, la campagne de la Journée Nationale de l'Audition portait sur les acouphènes et a fait ressortir, selon une récente enquête JNA-Ifop, qu'un Français sur quatre souffre d'acouphènes.

L'avantage de se placer à ce niveau repose sur l'observation suivante : si nous agissions sur l'un des premiers maillons de la chaîne (comme l'oreille moyenne ou de l'oreille interne), nous ne pourrions rien faire pour les patients ayant des troubles dont la cause serait plus loin sur la chaîne des maillons (au niveau du nerf auditif ou des noyaux cochléaires par exemple). Cependant, en se plaçant au relais du cortex auditif qui est proche du dernier maillon, nous avons l'espoir de minimiser les répercussions des dégâts provenant des maillons précédents.

“ Le système auditif peut être vu comme une chaîne de maillons, qui commence à nos oreilles et qui finit à notre conscience...”

Pour développer notre solution, nous nous appuyons sur des travaux du Pr Nathan Weisz qui ont débuté en 2005. Le constat initial : les cortex auditifs des personnes souffrant d'acouphènes chroniques semblent fonctionner différemment de ceux des personnes normales. Nous travaillons à dépasser ce constat initial : cela n'est pas forcément le cas pour tous les patients et plusieurs types de modifications différentes peuvent exister suivant le relais de la chaîne auditive atteint.

Notre méthode thérapeutique, le neuro-feedback, quand il est bien maîtrisé, peut contribuer à résorber ces modifications et ainsi apporter du soulagement et du soin aux patients, sans risques associés. Afin de montrer l'efficacité de cette méthode, nous menons étude clinique sur Paris et sur Toulouse.

Si vous êtes victime d'acouphènes invalidants et bénéficier d'un traitement qui peut améliorer votre condition, n'hésitez pas à remplir le questionnaire disponible sur notre site zetatech.fr pour savoir si vous répondez à nos critères d'inclusion.

Notre recrutement est limité, il reste cependant possible d'être pris en charge dès à présent dans l'un de nos centres partenaires.

■ Robin Guillard,
Zeta Technologies

Être Psychologue clinicienne et sourde

Geneviève Sancho, psychologue clinicienne, raconte son parcours hors norme et nous fait découvrir que la LSF peut être un moyen pour entrer en communication avec des personnes autistes entendant.

La proposition qui m'est faite de présenter mon travail de psychologue clinicienne, ayant à ce jour plusieurs casquettes, nécessite un petit retour en arrière afin de présenter aussi mon parcours.

L'Institut d'Enseignement à Distance (IED Paris 8) a été pour moi une solution idéale pour des études sans les contraintes habituelles pour une personne sourde.

En effet, je suis Sourde (pour le côté technique : cophose, surdité moyenne et appareillée) et le présentiel était alors inenvisageable, n'ayant à l'époque aucune aide technique et n'étant pas non plus locutrice de la langue des signes française (LSF).

En parallèle de mes études et bien après mon master 2 de psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapies obtenu en 2009, j'ai travaillé en grande partie au domicile des familles concernées par l'autisme, les troubles du développement en général, les troubles scolaires, etc., en rencontrant aussi bien la fratrie, le couple et la famille élargie, tous confrontés à la réalité d'un vivre ensemble ô combien souvent très déroutant. Depuis, je travaille en lien avec d'autres psychologues, psychiatres, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants, etc.

“
Dans le même temps, je découvrais la langue des signes, apprise pour tenter de communiquer avec un enfant autiste entendant”

Dans le même temps, je découvrais la langue des signes, apprise pour tenter de communiquer avec un enfant autiste entendant de 7 ans chez qui la voix, l'objet ou l'image figée du dessin, de la photo ou du pictogramme ne laissaient pas entrevoir une véritable possibilité d'échanger.

Cette expérience et celles qui ont suivi m'ont conduit à l'écriture d'un ouvrage édité en décembre 2015 et intitulé : *La langue des signes française* au service des personnes avec autisme chez De Boeck Éditions.

Entre la rencontre de cet enfant et la sortie du livre, j'étais devenue psychologue clinicienne, locutrice de la LSF et maman de deux petites filles.

...

À partir de là, j'ai commencé à diversifier ma pratique, me former en hypnose, intégrant les thérapies brèves comme une nouvelle corde à mon arc et proposant alors des thérapies et un suivi directement en langue des signes ou en français, que ce soit en cabinet ou à distance par Skype. Aujourd'hui, Sourds comme Entendants peuvent me consulter.

Les problématiques rencontrées sont parfois en lien avec le fait d'être Sourd et parfois elles en sont très éloignées...

Les problématiques rencontrées sont parfois en lien avec le fait d'être Sourd et parfois elles en sont très éloignées. Lorsque la question de la surdité est posée, que l'on fasse partie de la communauté sourde ou pas, très souvent les thèmes abordés sont le fait d'être la seule personne sourde dans la famille, la difficulté de la communication en général en lien avec un manque d'accessibilité linguistique que vous connaissez toutes et tous, la question du déni (d'un côté comme de l'autre parfois), les nombreuses embûches rencontrées au travail, des questions identitaires et également des questions de reconnaissance. Et tellement d'autres situations nécessitant la rencontre avec la psychologue pour un temps donné.

Ces problématiques plus générales ne sont bien sûr pas réservées aux seuls Sourds, qu'ils soient Devenus Sourds, Sourds implantés, Sourds oralistes, Sourds Usher. Les Entendants consultent aussi pour ces mêmes sujets, simplement la couleur de la plainte n'implique pas les mêmes origines même si les ingrédients et les mécanismes psychologiques en jeu restent souvent similaires.

Sculpture en marbre d'Auguste Rodin



Pour les Sourds signeurs, La LSF permet très souvent de réaliser la condition de personne sourde, réaliser au sens de prendre conscience et faire exister une réalité pour devenir soi-même, cette notion d'accomplissement étant fondamentale pour Être et intégrer le fait que l'on fait partie, dans ce cas de figure, d'une minorité linguistique et culturelle ouverte sur le monde.

Le fait d'être Sourd peut alors apparaître comme l'une des facettes représentant les hommes et les femmes qui consultent, ce qui permet, avec les autres facettes de la personnalité, d'avancer dans ce qui fait sens dans une optique de vivre ensemble en faisant fi de l'idée de la « différence » et en mettant en avant le fait d'être, à divers moments de sa vie, dans une majorité ou une minorité et d'être bien avec cette idée.

■ Geneviève Sancho

Pour tout contact :

sancho.genevieve34@gmail.com

Psychologue - Hypnose Ericksonienne - Thérapies brèves
Bilingue Français/Langue des Signes Française

Auteure du livre :

<http://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782353273331-la-langue-des-signes-francaise-au-service-des-personnes-avec-autisme>

<https://sites.google.com/site/psycholsf/home>

Vivre avec un cholestéatome et d'autres troubles ORL

Martine nous livre son témoignage pour attirer la vigilance des parents face aux otites de leurs enfants.

Depuis mon plus jeune âge j'ai toujours souffert d'otites purulentes, surtout la première année de ma vie lorsque mes dents commençaient à pousser.

C'est au cours de cette période qu'un médecin généraliste a pratiqué plusieurs paracentèses pour évacuer le pus. Ensuite, j'ai continué à faire des otites purulentes. Ma mère, faisant confiance à ce médecin, ne m'a jamais emmenée voir un médecin ORL jusqu'à l'âge de 9 ans.

La consultation de ce spécialiste ORL a conduit à l'ablation des amygdales ainsi que des végétations. Suite à cette première intervention mon état s'est aggravé, ce spécialiste n'ayant pas pris au sérieux les suites opératoires. Pendant une année entière, il m'a laissé avec du pus dans les deux oreilles, malgré une odeur nauséabonde, avec pour seuls traitements des bains d'oreille et des gouttes auriculaires à instiller. À 14 ans, un chirurgien m'a fait une tympanoplastie à gauche puis à 16 ans à droite, car je commençais à perdre de l'audition.

À 18 ans, j'ai développé une nouvelle fois une otite dans l'oreille droite. Malheureusement, pour une question de rendez-vous c'est un confrère de mon médecin qui a essayé plusieurs traitements avant de poser un diabol.

Dans un deuxième temps, il m'a opérée des sinus et redressé la cloison nasale ; responsable d'après lui, de mes otites, avec le risque de développer à tout moment une méningite étant donné que l'infection se propageait dans la sphère ORL.

Quelques mois plus tard, une intervention sur l'oreille gauche et là, il a découvert un cholestéatome très avancé puisqu'il n'y avait plus d'osselets et que le rocher commençait à être atteint. Il m'a alors expliqué qu'en raison des otites purulentes à répétition lorsque j'étais très jeune, avec très certainement aussi des mastoïdites chroniques, ce cholestéatome avait pu peu à peu se développer.

Par la suite, après mon installation à Bordeaux, j'ai été suivie par le professeur Portman qui a reconstruit les osselets après avoir constaté une récurrence.

Récemment, une nouvelle récurrence a été diagnostiquée suite à des vertiges avec pertes d'équilibre. Elle fait actuellement l'objet d'une surveillance régulière.

Mieux vaut consulter une fois de trop que de négliger une otite de votre enfant.

Le problème du cholestéatome a été l'absence de symptômes à part des violents maux de tête dont je me plaignais à partir d'un certain moment. Mais j'ai eu la chance d'avoir été tranquille pendant trente ans avant cette dernière récurrence.

Je voudrais mettre en garde les parents de jeunes enfants contre les complications qu'une otite peut générer pour le restant de la vie d'un individu. Dans mon cas, le fait d'avoir été mal suivie dans mon enfance par plusieurs médecins a conduit à un handicap sensoriel sévère, puisque l'oreille gauche est aujourd'hui sourde profonde et l'oreille droite est également atteinte (surdité moyenne). Le port d'appareils auditifs est parfois difficile lorsque l'importance de la surdité impose des embouts auriculaires qui obstruent le conduit auditif alors que les tympanes sont perforés ou inflammatoires.

Mieux vaut consulter une fois de trop que de négliger une otite de votre enfant.

■ **Martine Bredif**

Lire le témoignage complet sur le site d'Audition et Vie : <https://auditionetvie.fr/blog/temoignages/164-vivre-avec-un-cholesteatome-et-d-autres-troubles-ort>

Note de la rédaction



Le cholestéatome correspond à une inclusion de peau en arrière de la membrane tympanique, c'est-à-dire dans les compartiments de l'oreille moyenne qui sont normalement dépourvus de peau.

Il se présente comme un kyste ou comme une poche remplie de squames de peau.

Pourquoi et comment **assurer ses appareils auditifs et implants cochléaires ?**

Nos très chers appareils auditifs sont petits et fragiles : nous pouvons les casser, les perdre etc., auquel cas la facture est lourde pour le malentendant. Certaines compagnies d'assurance se sont spécialisées dans l'assurance d'aides auditives. Plusieurs associations ont signé des contrats de groupe avec ces assurances pour bénéficier de prix plus compétitifs.

Pourquoi assurer ?

Les porteurs de prothèses auditives et/ou d'implants cochléaires bénéficient d'une garantie constructeur de quatre, voire de cinq ans pour des pannes ou dérèglements qui pourraient survenir pendant cette période (dix ans pour la partie interne de l'implant cochléaire). La situation est toute autre si vous perdez votre appareil, si vous le détériorez ou cassez accidentellement, en cas de vol ou s'il est détruit lors d'un incendie. Dans ce cas-là, il s'agit d'un sinistre et la garantie constructeur ne couvrira pas les frais de réparation et/ou de remplacement. Aussi la solution la plus simple est d'assurer votre aide auditive.

Comment assurer ?

Vous pouvez vous adresser directement à l'assureur, auquel cas il établit un contrat individuel, dont vous êtes le souscripteur et l'assuré. Plusieurs associations, membres du Bucodes SurdiFrance ont négocié avec les assureurs : le GAN, BBLC (Sète) ou Allianz (Pau) afin d'obtenir des tarifs plus compétitifs et elles ont signé un contrat dit de groupe.

Le contrat de groupe est signé par le ou la président(e) de l'association, mais les cotisations sont perçues directement pas la compagnie d'assurance auprès des assurés.

Porteur d'implant ?

Les compagnies d'assurance proposent d'assurer uniquement la partie externe ou d'assurer la partie externe et la partie interne. Le surcoût dans le cas d'une assurance des deux parties fait hésiter certains adhérents. En cas de coup ou de chute sur la tête, la Sécurité sociale peut refuser la prise en charge du remplacement de la partie interne. Aussi, par expérience, nous vous recommandons vivement d'assurer les deux parties.

Les personnes implantées cochléaires qui portent une prothèse à l'autre oreille, peuvent assurer gratuitement leur prothèse, mais aussi leurs accessoires (système HF, télécommande etc.) en souscrivant une assurance implant cochléaire.

En cas de sinistre ?

Les bénéficiaires d'un contrat de groupe peuvent demander assistance et conseil à l'association souscriptrice, car bien savoir remplir un dossier de sinistre est primordial pour obtenir le remboursement. En cas de sinistre, l'assuré a cinq jours pour fournir une déclaration circonstanciée. En cas de vol, le dépôt de plainte auprès des autorités devra être joint.

La vétusté et franchise

Pour les implants cochléaires, aucune vétusté ou franchise ne seront retenues. Pour les prothèses auditives, dans le cas d'un contrat de groupe, aucune vétusté ne sera appliquée pendant les deux premières années à dater à la date d'achat, puis à partir de la troisième année, une vétusté de 10 % par an sera appliquée. Il n'y a pas de franchise.

Comment se renseigner ?

Interrogez votre association pour savoir si celle-ci a signé un contrat de groupe avec une compagnie d'assurance.

■ Aisa Cleyet-Marel,
Christian Giordano



Fiche 1

J'entends mal, que faire ? La démarche initiale.

Quand on entend moins bien, cela a des conséquences directes sur la vie sociale, familiale et professionnelle. On peut alors chercher à éviter certaines situations (repas entre amis, réunions...) au risque de s'isoler, car l'audition est essentielle à notre mode d'échange le plus spontané : la parole.

Que faire ?

1. Parler à son **médecin traitant** de ses problèmes d'audition.
2. Le médecin traitant vous enverra chez un **ORL**.
3. L'ORL évaluera votre audition en faisant un audiogramme tonal et vocal et si besoin une ordonnance.
4. Avec l'ordonnance vous irez voir l'**audioprothésiste**.
5. L'audioprothésiste vous fera essayer (gratuitement) des appareils auditifs.
6. Il fera un devis normalisé (obligatoire).
7. Au bout d'un mois d'essai, vous déciderez si cet appareillage vous convient.
8. Si vous achetez l'appareil, l'audioprothésiste se charge de régler, d'entretenir pendant toute sa durée d'utilisation (6 ans, en moyenne), ceci est compris dans le prix d'achat.
9. Pour l'entretien, la Sécurité sociale donne un forfait annuel d'entretien (piles, menues réparations) sur demande.
10. Si vous avez du mal à vous habituer à votre appareillage, vous pouvez demander l'aide d'une **orthophoniste**.
11. À toutes ces étapes, vous pouvez échanger avec des associations de personnes malentendantes.



En cas de baisse soudaine et importante de l'audition, il faut se rendre aux urgences dans les plus brefs délais. Un traitement approprié peut permettre de restituer tout ou partie de l'audition perdue. Plus la prise en charge se fait rapidement, plus le traitement a de chances d'être efficace. Après 48h, la perte d'audition est très généralement irréversible.



Fiche 2



J'entends mal, que faire ?
Les financements.

Financement d'appareils auditifs : à qui s'adresser ?

Le remboursement de la Sécurité sociale (de 119.71 € à 199.82 €) (www.ameli.fr) peut être complété par celui d'une mutuelle. En fonction de votre situation, d'autres aides existent :

- Jusqu'à vos 60 ans, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées : www.mdph.fr) peut participer à la prise en charge de vos équipements.
- Si vous êtes salarié, votre employeur ou des fonds spécialisés peuvent aussi intervenir, notamment : AGEFIPH (www.agefiph.fr) pour les salariés du privé et la FIPHFP (www.fiphfp.fr) pour les fonctionnaires
- Les personnes éligibles à la Couverture Maladie Universelle (CMU) bénéficient de conditions de financement plus favorables.
- Si vous êtes retraité, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre caisse de retraite.

Associations : Les 42 associations du Bucodes SurdiFrance peuvent vous donner des conseils et/ou vous aider à constituer un dossier d'aide au financement de votre appareillage.

Mode d'emploi des fiches B.A. - Ba

Vous trouverez chaque trimestre deux fiches pratiques qui sont destinées à nos nouveaux lecteurs qui cherchent bien souvent une information simple sur l'appareillage, les démarches, les prix, les acouphènes etc. mais ces fiches peuvent également être utilisées par les bénévoles qui tiennent des stands ou lors des permanences.

Pour trouver des informations plus complètes, il suffit de consulter le site : www.surdifrance.org.

Les B.A. -Ba fiches

TA DIFFÉRENCE, c'est ta chance!

Depuis le mois de juillet, **6 millions de malentendants** a une page **SURDI Kids**, mais il existe dans l'Hérault un groupe de **SURDI Kids** qui se réunit régulièrement.



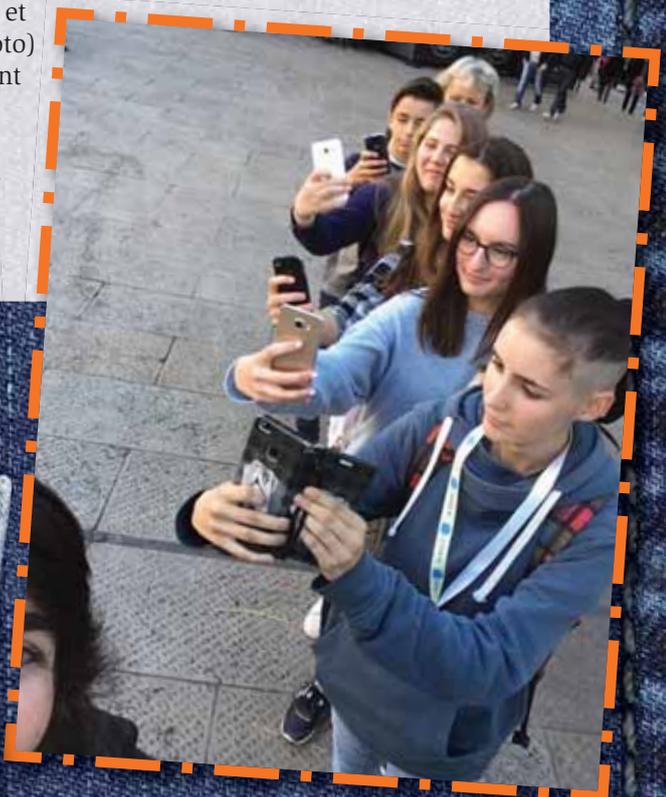
Les enfants et les ados malentendants, bien souvent, peuvent suivre une scolarité normale. Toutefois, les jeunes restent souvent très isolés et rejetés par leurs camarades, car ils continuent à se sentir différents. Ils ne sont pas souvent invités, ont du mal à aller vers les autres. Les parents malentendants qui ont des enfants entendants ont parfois des difficultés à rentrer en contact avec les autres parents et de ce fait leurs enfants sont également isolés.

Afin de créer des liens entre les enfants et ados malentendants mais également entre les parents, Surdi 34 a lancé en septembre 2017 un nouveau groupe : **SURDI Kids**.

L'objectif est de proposer régulièrement une activité ou une sortie pour tous. Nous avons négocié des tarifs particulièrement intéressants avec nos différents partenaires et avons même obtenu la gratuité de la part de Gaumont Multiplexe pour voir des films sous-titrés ou avec renforcement auditif (Twavox). Lyndie, Clément et Colin, trois jeunes animateurs de Surdi 34, encadrent les enfants et les ados. Quatre sorties (bowling, laser game, cinéma et stage photo) ont réuni entre douze et seize ados à chaque fois. Il y a également de jeunes malentendants qui ont voulu emmener leurs copains entendants. Les jeunes se connaissent mieux maintenant et le respect et la patience sont devenus très naturels dans le groupe.

Réflexion d'un ado entendant à un jeune implanté :

Ta différence, c'est ta chance!



Le grand livre des handicaps

Le grand livre des handicaps est un ouvrage qui plaide avec ferveur la cause des personnes handicapées. Grâce à sa belle présentation et à sa lecture aisée, nul doute qu'il sera bien accueilli par le grand public.

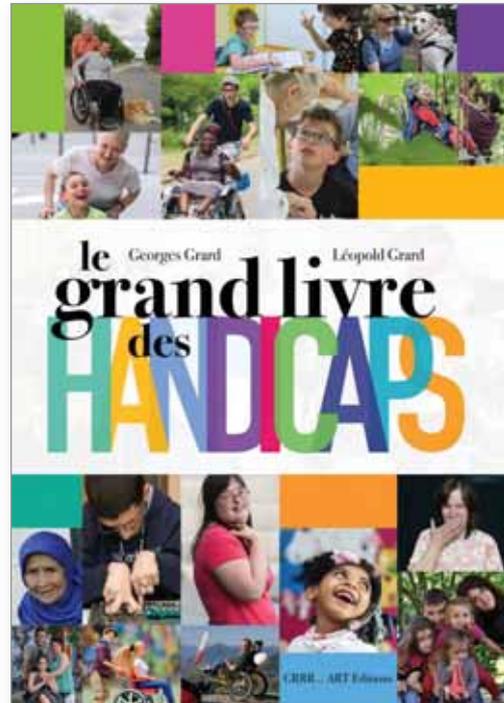
Ce livre bénéficie d'une superbe présentation : reliure cartonnée, grand format, typographie claire, texte aéré, photos nombreuses, bandes dessinées égayantes, le tout en couleur sur papier glacé. Les six premiers chapitres sont consacrés à la description des divers handicaps : moteur, sensoriel, mental et psychique, ainsi qu'aux maladies invalidantes. En ce qui concerne la surdité, relevons une affirmation critiquable à la page 22 : « dans le cas de déficience auditive sévère, quand les prothèses auditives n'apportent pas une aide suffisante, la personne devra compenser en utilisant la lecture labiale ou la langue des signes ». En réalité, dans un tel cas, c'est plus souvent vers l'implant cochléaire que la personne se tourne, plutôt que vers la langue des signes. Autre information contestable à la page 29 : « la surdité de transmission touche l'oreille externe et se caractérise par une perte des sons graves ». c'est oublier l'oreille moyenne qui contient les osselets, grandement responsables de nombreuses surdités de transmission qui n'affectent pas que les sons graves.

Les chapitres suivants traitent de l'apport du cinéma et de la littérature à une meilleure reconnaissance des handicaps dans le grand public. Regrettons au passage que rien ne soit dit du sous-titrage des films, ni de l'existence du Prix du meilleur film sous-titré organisé par l'ARDDDS. La partie la plus intéressante de l'ouvrage concerne la législation. On apprend ainsi que quatre lois en faveur des personnes handicapées ont vu le jour depuis 1975, dont la dernière, datant de 2005, est encore en cours d'application. Les auteurs expliquent en détail les conséquences de cette loi de 2005 de façon descriptive car le livre n'a pas la vocation d'être un guide. Pour guider d'autres ouvrages sont mieux adaptés¹.

Pas moins de dix pages sont dévolues aux handicapés célèbres. Amusante bizarrerie : parmi les trente célébrités citées, au milieu des Beethoven, Kahlo, Petrucciani et Hawking, on trouve... Albert Einstein ! Certes notre génial moustachu avait un caractère spécial mais le considérer comme handicapé², c'est vraiment pousser le bouchon un peu loin !

Quatre pages seulement sont consacrées aux problèmes d'accessibilité, et encore s'agit-il surtout d'adaptations aux handicaps moteurs. Rien sur la signalisation dans les transports ni sur l'installation de boucles magnétiques dans les lieux publics.

Concernant les sports, ne sont mentionnés que Handisport pour les handicapés moteurs et Sport adapté pour les handicapés mentaux et psychiques.



Georges et Léopold Grand - GRRR - Art Éditions
2017 - 142 pages - 25 euros

Les handicapés sensoriels semblent totalement oubliés alors que, chez eux aussi, le sport est un facteur de réhabilitation.

Enfin, dans la liste des 46 associations représentant les handicapés, il n'y en a que quatre relatives au handicap auditif : le Bucodes SurdiFrance, France Acouphènes, l'ANPEDA (parents d'enfants sourds) et l'ANPSA (sourds-aveugles). Il est surprenant qu'aucune association de sourds gestuels ne soit citée, comme si cette catégorie de déficients auditifs n'existait pas.

Le grand livre des handicaps souffre cependant de quelques imprécisions et lacunes, son défaut le plus important étant la trop grande part accordée au handicap moteur, au détriment des autres formes de handicap.

■ René Cottin

¹ Guide des aides aux adultes handicapés. La documentation française - Aide en poche - Édition 2017 - 6 euros - www.social-sante.gouv.fr



² A. Einstein aurait été atteint du syndrome d'Asperger, reconnu actuellement comme handicap.

Lyon, ses **nuits sonores** et nous

Voilà bien longtemps que nous ne nous étions pas lancé un défi, nous qui sommes malentendants ou devenus sourds. Après le changement d'heure, nous aspirons maintenant à des journées plus longues et ensoleillées qui invitent à la déambulation, au temps qui passe et aux festivals. Il y en a un justement qui aura lieu en mai et dont le programme porte sur les musiques électroniques et la culture numérique.



© Gaëtan Clement

Il s'agit des Nuits Sonores, produit par l'association Arty Farty (cf. encadré) depuis 16 ans et qui revendique une vision prospective et défricheuse, en quête des artistes de demain et des esthétiques émergentes. Fédérateur et accessible, ce festival a la volonté de rassembler les publics, au-delà des barrières générationnelles, sociales ou territoriales.

Comme l'an dernier, Nuits Sonores permettra aux personnes handicapées de participer aux différentes animations en instaurant un point accueil spécialement dédié à l'accessibilité. Pour le handicap auditif, il y aura des interprètes en langue des signes aux points accueil et au bar. Une boucle à induction magnétique dans la salle de spectacle *Le Sucre à la Confluence* ainsi que d'autres dispositifs qui nous seront communiqués très prochainement.

En 2017, un plancher vibrant (cf. photo) avait été installé et loué par Access Festival. Cette année, nous devrions avoir le plaisir d'essayer le fameux Subpac. C'est un gilet qui permet de ressentir les basses à travers le corps. Frissons garantis !

Nuits Sonores, c'est une programmation dense qui permettra de découvrir sur plusieurs sites des artistes de tous horizons. Durant les nuits, mais aussi le jour avec les NS Days, nous allons pouvoir dépasser nos limites.

La suite de cette aventure vous sera racontée dans le prochain **6 millions de malentendants** au travers des témoignages de celles et ceux qui auront relevé ce pari un peu fou.

■ Valérie Caillaud (ALDSM)
et Margot Skuras (Arty Farty)



Plancher vibrant

© Access Festival

Arty Farty – Qu'est-ce que c'est ?

Née en 1999 à Lyon, Arty Farty est une association loi 1901 à but non lucratif, européenne et entièrement indépendante, au service de la jeunesse, des cultures innovantes, du renouvellement démocratique et de l'intérêt général.

Engagée et militante, Arty Farty se construit comme un espace de brassage d'idées, de débats et d'initiatives artistiques, sur son territoire, mais également au niveau européen et international.

Elle œuvre pour le renouvellement des stratégies publiques dans le champ de la culture, de l'entrepreneuriat et des pratiques démocratiques.

Arty Farty milite pour une prise en compte renforcée de la vision culturelle, artistique et créative dans la redéfinition du projet européen et la résorption des fractures sociales, territoriales et générationnelles.

Clap de fin ?

Depuis 3 ans, le Prix du Meilleur Film Sous-Titré récompense chaque année l'un des films français produits avec des sous-titres en français qui permettent aux salles de cinéma qui le souhaitent une diffusion en VFST. Faute de jurés en nombre suffisant, la poursuite de cette initiative est en péril, sauf si...



Prix 2018 du meilleur film sous-titré

Le Prix 2018 sera bientôt attribué à un film sorti en 2017. Le dépouillement des votes est en cours, mais je dois vous avouer que je suis vraiment très déçu. En 2016, cinquante-cinq personnes ont accepté de faire partie du jury, mais finalement vingt seulement ont voté. En 2017, il ne restait que vingt jurés. J'espérais qu'ils voteraient tous, mais malgré deux relances, ils ne sont qu'une dizaine à avoir voté ; cinq m'ont finalement fait savoir qu'ils ne voteraient pas et les autres ne m'ont même pas répondu. Certaines associations membres du Bucodes SurdiFrance semblent ne pas avoir relayé nos appels à candidatures : ceci explique peut-être cela...

En outre, le soutien de la Fondation Pour l'Audition arrive à son terme. Chercher de nouveaux financements demanderait beaucoup d'investissement personnel : dans les circonstances présentes, je ne suis pas prêt à m'investir à nouveau dans ce projet. Je pense tout au plus demander l'autorisation d'utiliser ce qui reste de la subvention au-delà de la date limite, mais je ne sais pas si cela sera possible... Je précise aussi à ce propos que les trophées sont déjà réalisés pour 2018, 2019 et 2020 : grâce aux partenaires locaux (notamment Cannes Cinéma), ces Prix pourront être décernés à moindre coût.

Si cette action intéresse si peu d'entre nous, il est sans doute temps d'y mettre un terme et de laisser les initiatives locales se développer là où il y a des cinéphiles motivés et une demande. Je pense à quelques-unes de nos associations (Oreille et Vie, ARDDS 12 – Aveyron, d'autres encore peut-être) : je ne doute pas qu'elles sauront poursuivre cette action en valorisant ce qui a été fait.

Un clip de sensibilisation à la VFST

Le CNC a accordé le visa d'exploitation n° 148.177 à notre clip, *Silence... on tourne... pour les malentendants...*, avec Paul Vecchiali : il peut donc être librement projeté en public, que ce soit dans un cadre associatif ou dans des cinémas – c'est déjà le cas à Cannes, à Ploërmel, à Vannes, ailleurs aussi sans doute. Il est également disponible sur notre site Internet (<http://vfst.ardds.org>). Au total, plus de mille personnes l'ont déjà vu. Je vous encourage à en profiter.

Nous l'avons aussi inscrit à plusieurs festivals internationaux : il a été retenu par *Entr'2 marches*, du 12 au 18 mai à Cannes, mais rejeté par le *Short Film Corner*



(qui est une section du *Festival de Cannes*, décidément pas réceptif à la problématique de l'accessibilité pour les sourds et les malentendants bien qu'il bénéficie de financements publics), le *Festival international du court métrage d'Oberhausen* en Allemagne, le *British International Amateur Film Festival* (il a été noté « 2 étoiles » et j'ai reçu une évaluation détaillée – la lire a été intéressant, même s'il me semble qu'ils n'ont pas compris notre objectif). Les sélections sont encore en cours pour le 20^e *Très Court International Film Festival* et le *Odense International Film Festival* au Danemark.

L'excellente idée d'un cinéma breton

Je voudrais enfin attirer votre attention sur une initiative très intéressante du Cinélab à Ploërmel : ce cinéma débute les séances VFST par la projection d'un carton qui explique aux spectateurs entendants pourquoi ce sous-titrage est nécessaire. Ça me paraît être une excellente idée qui ne coûte rien : alors n'hésitez pas à suggérer aux cinémas que vous fréquentez d'en faire autant...

■ Christian Guittet (ARDDS 06)



02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

06 Section ARDD5 06 Alpes-Maritimes
La Rocca G
109, quai de la Banquière
06730 Saint-André-de-la-Rochette
06@ardds.org
<http://ardds.org/content/ardds06-plus>

12 Section ARDD5 12 Aveyron
La Galaubie Bezonnès - 12340 Rodelle
section.aveyron.ardds@gmail.com


13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de
Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.org
Supplément adhésion : 2 €


15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix
15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com/>


22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor
C°/AM Bourdet
6^{bis}, rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 78 10 00
adsme22@gmail.com

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
<http://asso-sourdine.blogspot.fr>
Supplément adhésion : 10 €


29 Surdi'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin
29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr/
contact.surdiroise@gmail.com
www.facebook.com/surdiroise


30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes - Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
<http://surdi.30.pagesperso-orange.fr>

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Aillères Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
17, rue de Metz
B10, Les Horizons Clairs
33000 Bordeaux
secretariat.ae33gmail.com
 

34 Surdi 34
Villa Georgelette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr


35 Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org


38 Section ARDD5 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr

44 Section ARDD5 44 Loire - Atlantique
1, allée Beau Rivage - Île de Nantes
44200 Nantes
Port. : 06 12 67 83 14
section44@ardds.org

46 Section ARDD5 46 Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
section-cahors@ardds.org

49 Surdi 49
Maison des sourds et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr/>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com
Supplément adhésion : 6 €
Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)


54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr

56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org


56 Section ARDD5 56 Bretagne - Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDD5 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
Supplément adhésion : 8 €


61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://assomieuxsentendre.fr/>

63 Section ARDD5 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63,
7, place de Regensburg
63000 Clermont-Ferrand
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDD5 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org
Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
21B, avenue du Point du Jour
69005 Lyon
SMS : 06 31 54 57 96
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDD5 Nationale - Siège
Maison des associations du XX^e
boîte 82 - 1-3, rue Frédéric Lemaître
75020 Paris
contact@ardds.org - www.ardds.org

75 Section ARDD5 Île-de-France
14, rue Georgelette Agutte - 75018 Paris
arddsidf@ardds.org


75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFIC: Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social :
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
3^{bis}, rue de Grosly - 95690 Frouville
aific@orange.fr - www.aific.fr


76 CREE-ARDD5 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien - 76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
311, chemin des Cravailloux
30126 Tavel - Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com

85 Section ARDD5 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficiants Auditifs
12, rue du Pré-Médard - 86280 St-Benoît
Tél. : 06 81 95 03 97 (secrétaire)
05 46 34 18 30 (Présidente)
apemedda@gmail.com
<http://apemedda.free.fr>

87 Section ARDD5 87 Haute-Vienne
16, rue Alfred de Vigny
87100 Limoges
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr


94 FCM 94 Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

...ne restez plus seuls!

Malentendants, devenus-sourds...

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

sur  et 